



République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi

PRIMATURE

MCA SENEGAL

**PROCES VERBAL DE REUNION EXTRAORDINAIRE
DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU
MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT-SENEGAL**

Le jeudi 8 novembre 2012 à 09h 45 mns, s'est tenue au siège de MCA-Sénégal, la **première réunion extraordinaire du Conseil de Surveillance du Millennium Challenge Account-Sénégal**), sous la présidence de monsieur El Mansour TALL, assurant l'intérim du Président du Conseil.

La réunion a été dûment convoquée le 18 octobre 2012, par le Président du Conseil de Surveillance, conformément aux termes (1) du Millennium Challenge Compact (ci-après « Compact ») conclu entre les Etats-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire du Millennium Challenge Corporation (ci-après « MCC »), et la République du Sénégal, agissant par son gouvernement (ci-après « Gouvernement ») signé le 16 septembre 2009; et (2) du décret n°2009-1447 du 30 Décembre 2009 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Millennium Challenge Account Sénégal (ci-après « MCA-Sénégal »), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour ;
2. Réserves exprimées par MCC sur les travaux de réhabilitation de la Route nationale n° 2 (RN2) ;
3. Présentation des contrats à signer au prochain trimestre et qui requièrent l'approbation du Conseil : Contrats Louis Berger et AECOM pour la mise en œuvre des PAR.
4. Amendement du Plan de Passation des marchés couvrant la période octobre 2012 à mars 2013 pour y inclure le Contrat Crédit Mutuel du Sénégal (CMS) relatif aux opérations de paiements des PAPS suivi d'examen des termes du contrat pour approbation ultérieure.

I. MEMBRES DU CONSEIL:

1. Membres présents:

Membres votants:

- **El Hadj Mansour TALL**
Ministère chargé de la Justice
- **Massar WAGUE**
Ministère chargé l'Economie et des Finances
- **Mme Maïmouna Lo GUEYE**
Ministère chargé de l'Agriculture
- **Ousmane KA** Ministère chargé du développement social et du genre
Représenté par M. Amacodou DIOUF
- **Baye Ibrahima DIAGNE**
Conseil National du Patronat (CNP)
- **Mme Abibatou NDIAYE**
Fédération des Associations Féminines du Sénégal (FAFS)
- **Amacodou DIOUF**
CONGAD

Observateurs :

- **Ibrahima DIA,**
Directeur Général de MCA-Sénégal ;
- **Tanya SOUTHERLAND**
Resident Country Director, Senegal, MCC

2. Membres représentés:

- **Papa Alioune NDAO,** Primature, Président du Conseil de Surveillance
Représenté par El Hadj Mansour TALL

3. Membres participants par Téléphone ou vidéoconférence : AUCUN.

4. Membres absents:

- **M. Moctar SAKHO**
Ministère des Affaires Etrangères
- **Etienne TURPIN**
Ministère chargé des Collectivités locales
- **Yaya DIATTA**
Ministère chargé des Infrastructures
- **Mme Aïta Sarr SECK**
Ministère chargé de l'Environnement
- **M. Mor Talla KANE**
Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal (CNES)

Chaque membre du Conseil reconnaît avoir été convoqué à cette réunion dans un délai raisonnable.

5. Autres personnes présentes:

- M. Assane SECK, Conseiller Technique au Ministère chargé des Infrastructures
- M. Ahmadou TALL, Conseiller Juridique MCA-Sénégal
- Mme Gamou Mbodj, Spécialiste en Développement du M.C.C.

6. Secrétaire de Séance:

M. Ibrahima DIA, Directeur Général du MCA-Sénégal

II. DEBATS:

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour

Le Président a procédé à la vérification du quorum requis. Il a constaté que ledit quorum était atteint. Il a, ensuite, procédé à la présentation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Il a été fait lecture du procès-verbal de la réunion du 09 août 2012 adopté à l'unanimité des membres présents et représentés avec les corrections proposées.

3. Etat d'avancement des activités et des contrats signés

Présentant l'état d'avancement des activités de MCA-Sénégal, le Directeur Général a fait part aux membres du Conseil de la participation du chef de l'Etat, le Président Macky SALL, en marge de la 67ème Session de l'Assemblée Général des Nations Unies, à une table ronde organisée à New York, le jeudi 27 Septembre 2012, par le Millennium Challenge Corporation (MCC).

A cette occasion, le chef de l'Etat s'était félicité de la qualité de la coopération entre le MCC et le Sénégal qu'il a qualifiée de « coopération exemplaire », et a décliné les grandes orientations du "Compact Sénégal" et les actions mises en œuvre pour réussir le pari du Millénium Challenge Account (MCA).

Un CD sur l'évènement a été remis à chaque membre du Conseil.

Le 26 septembre 2012, une délégation de MCA-Sénégal, conduite par le président du Conseil de Surveillance, M. Alioune Papa NDAO, a été reçu en audience par M. le Premier ministre pour une réunion de travail sur les mesures à prendre pour lutter efficacement contre le phénomène de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et les pratiques assimilées. L'objet de la réunion était d'identifier les dispositions pratiques à prendre par le Gouvernement pour satisfaire certains indicateurs sur le phénomène de la traite et éviter que le Sénégal soit encore mal classé dans le prochain rapport du Département d'Etat américain.

Tirant les conclusions des discussions, monsieur le Premier ministre a demandé la préparation d'un courrier adressé au chef de l'Etat pour lui faire part de la nécessité pour le Sénégal de prendre des

mesures appropriées pour lutter contre la traite des personnes et les pratiques assimilées, en particulier l'exploitation des enfants mineurs.

En collaboration avec la Cellule Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes, en particulier des femmes et des enfants (CNLTP) du Ministère de la Justice et avec le soutien de la Cellule d'Appui au MCA-Sénégal, le MCA-Sénégal a organisé le 03 octobre 2012 à l'hôtel King Fahd Palace (Ex Le Méridien), un Atelier de sensibilisation sur « *le rôle du secteur privé dans la prévention de la traite des personnes* ».

Relativement au projet Irrigation et Gestion des Ressources en Eau, le Directeur Général a présenté la situation comme suit :

Pour la Réhabilitation des adducteurs du Delta, l'attribution provisoire du marché de travaux du **Lot 1 - Ouvrages du delta** a été faite. Les négociations avec l'entreprise sont prévues à la fin du mois d'octobre. La signature du contrat est prévue pour mi-novembre en vue d'un démarrage des travaux pour mi-décembre. Pour le **Lot 2**, le DAO a été lancé le 06 août 2012 et le dépôt des offres est prévu pour le 24 octobre 2012. L'ouverture des offres aura lieu le 24 octobre et leur évaluation à partir du 5 novembre 2012. La signature de ce contrat est prévue pour la troisième semaine du mois de décembre 2012.

Les lots 3 et 4 concernent la réalisation de l'Emissaire Delta. Pour le **Lot 3**, le DAO a été lancé le 24 août et le dépôt des offres aura lieu le 02 novembre 2012. L'ouverture des offres est prévue le 02 novembre et leur évaluation à partir du 16 novembre 2012. La signature du contrat est prévue en fin décembre 2012. En ce qui concerne le **Lot 4**, le DAO a été lancé le 12 septembre et le dépôt des offres est prévu le 21 novembre 2012. L'ouverture des offres est prévu le 21 novembre et leur évaluation à partir du 04 décembre 2012.

L'attribution du contrat pour la supervision des travaux est prévue pour fin octobre et sa signature devra intervenir dans la deuxième semaine de novembre 2012.

Dans la zone de Podor, les études APD/DAO sur les cinq cuvettes ont été bouclées. Les travaux sur la cuvette de Ngalenka ont été divisés en deux lots. Pour le **Lot 1** - aménagement structurant- le contrat a été attribué au **groupement RC contruçoos/RC Sénégal** pour un montant de **2 410 930 615 FCFA**. La lettre d'acceptation et le contrat ont été transmis à l'entreprise le 19 septembre 2012. Le marché sera signé en mi-octobre et le démarrage des travaux en mi-novembre 2012. Pour le **Lot 2** - travaux d'aménagement tertiaire - le projet d'avenant est en cours de préparation. Le contrat de Supervision des travaux a été attribué au consultant **Studi international** pour un montant de **333.186.400 FCFA**. Le contrat est en cours de signature.

Entre fin novembre et début décembre, toutes les évaluations devraient être terminées. L'une des principales contraintes portent sur les délais assez longs d'élaboration des rapports d'évaluation et leur approbation par le MCC. Notre défi, c'est de démarrer tous les travaux en février.

Pour les activités de **sécurisation foncière**, la phase d'étude a été bouclée avec succès. Le MCA-Sénégal est entrain de préparer la phase de mise en œuvre. La procédure de sélection du Consultant est en cours. Le rapport d'évaluation des offres a déjà été élaboré. En outre, des conventions de mise en œuvre avec les Collectivités locales bénéficiaires du projet irrigation sont en préparation.

Concernant le projet de réhabilitation des routes, il y a lieu de signaler que le marché des travaux du **Pont de Ndioum** a été attribué à l'**Entrepreneur MSF** pour un montant de **6 827 151 454,50 F CFA**. La lettre d'acceptation et le projet de contrat ont été transmis par MCA-Sénégal à l'Entrepreneur le 27 septembre 2012. Les travaux vont démarrer en novembre 2012

L'ouverture des offres pour la réalisation des travaux de la **Route RN2** a été faite le 27 août 2012 et onze (11) offres ont été reçues. Le rapport d'évaluation des offres a été finalisé et transmis le 20 septembre 2012 au MCC avec la proposition d'attribution des travaux. Mais le MCC a décidé de suspendre le processus d'attribution du marché jusqu'à ce qu'il reçoive des informations sur les coûts des travaux de réhabilitation de la RN6 et les résultats de l'analyse de la rentabilité des travaux de réhabilitation de la route RN2 pour décider de l'opportunité de réaliser les travaux de la RN2, ce qui risque de retarder davantage le démarrage des travaux.

Pour le **Pont de Kolda**, le contrat des travaux a été attribué à l'Entreprise **LEVANTINA ENGENIARA Y CONSTRUCCION (LIC)** pour un montant de **2 750 347 496,76 F CFA**. Cependant, l'Entreprise s'est finalement rétractée. L'attribution a été annulée et la caution de soumission appelée auprès de la CBAO. L'Appel d'Offres sera relancé en fin octobre 2012 après révision des DAO. Nous espérons pouvoir démarrer les travaux entre janvier et février 2013.

Pour le projet de réhabilitation des routes, nous avons été confrontés à deux obstacles majeurs :

- la non signature du marché des travaux du pont de Kolda et ;
- le retard dans l'ANO du MCC pour la RN2.

Pour ce qui est des travaux de la **RN6**, l'avis d'appel d'offres du **Lot 3 Kolda – Vélingara** a été publié le 17 août 2012 et la visite de site avec les Entrepreneurs désirant soumettre des offres a été effectuée le 18 septembre 2012. La remise et l'ouverture des offres sont prévues pour le 15 octobre 2012. Pour le **Lot 2 Tanaff – Kolda**, l'avis d'appel d'offres a été publié le 28 août 2012 et la visite de site en compagnie des Entrepreneurs désirant soumettre des offres a été effectuée le 19 septembre 2012. La remise et l'ouverture des offres sont prévues pour le 29 octobre 2012. Pour le **Lot 1 Ziguinchor – Tanaff**, l'avis d'appel d'offres a été publié le 14 septembre 2012. La visite de site avec les Entrepreneurs désirant soumettre des offres se fera le 11 octobre 2012. La remise et l'ouverture des offres sont prévues pour le 13 novembre 2012. La **Supervision des travaux** sera faite par le groupement **LOUIS BERGER / AGEIM**, conformément à la phase optionnelle de son contrat initial.

Pour ce qui relève de la mise en œuvre des Plans d'Action de réinstallation (PAR), le rapport PAR final du pont de Kolda a été approuvé par MCC le **02 mai 2012** et sa restitution faite le **21 juin 2012**, suivie d'un atelier de formation de la commission de conciliation et du comité local de médiation le **22 juin 2012**. La version du rapport PAR (indice 2) du lot 3 a été transmise à MCC pour ANO le 04 octobre 2012.

L'Unité de Mise en Œuvre des PAR (UMO) de Kolda est installée. Les bureaux sont en cours d'équipement. Le personnel est fonctionnel. La mise en œuvre est en cours depuis juillet 2012. Le traitement des dossiers est évalué à 80%. Les dossiers d'appel d'offres sur les structures de remplacement sont lancés.

Sur les activités de **Suivi Evaluation**, conformément aux termes de l'Accord d'entité d'exécution, l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) a mené l'enquête de référence avec un niveau d'avancement satisfaisant.

Il a été mis en place un programme de formation des différents utilisateurs ainsi qu'un Plan opérationnel d'alimentation du Système d'Information de Suivi et Evaluation (SISE) de MCA-Sénégal. Il a été aussi procédé au recrutement d'une opératrice de saisie pour aider la Direction Suivi Evaluation à l'opérationnalisation et à la mise à jour du Système. L'Etude sur la revue Initiale de la Qualité des données, la formation sur les logiciels spécialisés et la collecte des Données et Elaboration de rapports de performance ont été réalisées avec satisfaction.

Sur le plan de la **Communication**, des spots d'annonces télévisuelles 3D, relatifs aux différentes infrastructures de MCA-Sénégal (Ponts et Routes) ont été réalisés, en perspective aux cérémonies de lancement des travaux. Il en est de même des supports d'information en langues nationales sur les PAR à l'attention des personnes impactées par les projets. En outre, entre autres activités de communication, il a été procédé à la publication du Numéro 0 du bulletin trimestriel de MCA Sénégal. Durant la période Octobre 2012 – Mars 2013, une Campagne de Communication sur l'état d'évolution des travaux dans la Zone sud sera organisée en vue d'expliquer aux populations locales les retards enregistrés dans le démarrage des travaux dans le Sud et le contexte particulier de la région. Cette campagne sera faite avec les **radios Communautaires** sur l'Axe de la RN6 et du Pont de Kolda et **Zig FM Ziguinchor** qui est très suivie dans la zone. L'accent est plutôt mis sur la communication de proximité au lieu d'une communication institutionnelle.

Le **Management de la Qualité** est aussi un domaine très important et beaucoup de choses ont été faites sur ce plan, surtout pour anticiper sur les risques en termes de délais et de coûts. Des stratégies imaginées et appliquées ont permis de procéder à de bons allotissements en vue de réduire les délais d'exécution.

Il faut cependant reconnaître que les risques de délai subsistent toujours en dépit des nombreux efforts qui ont été accomplis en vue de les réduire au mieux. Et cela a été aggravé par la décision de MCC du 10 octobre 2012, en réponse à la demande d'ANO du MCA-Sénégal sur le rapport d'évaluation des offres et la proposition d'attribution des travaux de réhabilitation de la route RN2. En effet, le MCC a décidé de s'opposer à ce que le MCA-Sénégal fasse parvenir à l'entreprise CSE / SOSETER la « *Lettre d'acceptation* » après l'aboutissement des négociations. Le MCC voudrait attendre de recevoir des informations sur les coûts des travaux de réhabilitation de la RN6 et les résultats de l'analyse de la rentabilité des travaux de réhabilitation de la route RN2 pour décider de la faisabilité et de l'opportunité de réaliser les travaux de la RN2. Cette décision crée un risque réel sur ce projet. Elle aggrave les retards et crée une incertitude sur le démarrage des travaux de réhabilitation de la route RN2.

Sur cette question, la Direction Générale de MCA-Sénégal a fait tout ce qui était possible. Elle a épuisé ses moyens d'intervention. Elle se trouve désormais dans l'obligation de saisir le Conseil de Surveillance de la difficulté afin que celle-ci puisse la prendre en charge.

En réalité l'évaluation des risques de coûts additionnels a été exagérée du fait que les « contingencies » ont été portés à 20% du coût des travaux au lieu de 15% habituellement retenu dans les marchés similaires et lors de la formulation.

Au fur et à mesure de l'ouverture des offres, les tendances nous rassurent. Pour les premiers marchés dépouillés, les coûts sont généralement inférieurs aux prévisions. Par exemple, pour les travaux de la RN2, il sera réalisé une économie de cinq milliards. Les risques de passation de marchés sont bien maîtrisés et les taux de participation aux différents appels d'offre sont élevés.

Pour faire face aux risques sur les coûts, le Gouvernement a accepté de s'engager, par le biais d'un *implementation Letter* signé par M. Amadou Kane, Ministre des Finances et M. Johnattan Bloom, Vice-président du MCC, à prendre en charge les coûts additionnels qui surviendraient. M. le Premier ministre aussi s'est personnellement engagé. Le Chef de l'Etat aussi a eu à évoquer les différents projets du MCA en conseil des ministres décentralisé. Il a promis leur démarrage imminent. Dans ces conditions, il serait difficile de revenir sur l'exécution des travaux de réhabilitation de la RN2. Ce serait une décision difficile à expliquer aux autorités et surtout aux populations. Le Conseil de Surveillance devra prendre ses responsabilités, au besoin prendre une Résolution pour lever les contraintes sur les travaux de la RN2.

EL Mansour TALL : Je félicite la direction générale pour la qualité du rapport qui est exhaustif et très détaillé.

J'ai relevé qu'un lien a été fait par MCC entre les travaux de la RN6 et ceux de la RN2, puisque il a été demandé que MCA-Sénégal attende de connaître le coût des travaux de la RN6 avant qu'une décision ne soit prise concernant la RN2. A mon avis, il s'agit de deux marchés différents avec des procédures différentes. Pourquoi fait-on donc ce lien entre les deux marchés ? Il nous faut des explications.

Baye Ibrahima DIAGNE : Par rapport au Pont de Kolda, au lieu de procéder à une relance de l'appel d'offres, pourquoi ne pas engager les négociations avec l'entreprise classée 2^{ème}, si elle est techniquement qualifiée. Cela permettrait de gagner du temps.

Qu'est qu'il y a lieu de faire dans la chaîne de procédure de sélection des entreprises ? Qu'est ce qui arrivera après le 23 septembre 2015 ?

Sur le plan de la communication, je pense que la présentation du rapport annuel devrait être l'élément phare du plan de communication de MCA-Sénégal.

Assane SECK : Est-il possible pour MCA-Sénégal de s'inspirer du modèle de AGERROUTE en vue de gagner du temps ?

EL Mansour TALL : Concernant la caution de soumission qui sera payée par l'entreprise LIC suite à son désistement pour les travaux du Pont de Kolda, à qui profitera le montant de la caution, quel en est le montant. Pourquoi ne signe-t-on pas le marché avec le second moins disant pour éviter les pertes de temps.

Mme Abibatou NDIAYE : Par rapport au risque de retard, il faudrait aussi voir si le second moins disant satisfait les conditions requises. La situation pourrait être assez compliquée dans le cas contraire.

D.G. MCA-Sénégal : Sur le pont de Kolda, la direction Générale a le même souci de trouver la meilleure solution possible. Après l'ouverture des offres, il n'y avait que deux entreprises qualifiées. La seconde avait un coût exorbitant. En réalité, les exigences de MCA-Sénégal étaient très fortes. Le MCA-Sénégal avait choisi la technologie « poutres précontraintes » pour faciliter les activités de navigation et de pêche. La relance du DAO a été mise à profit pour alléger un peu les critères de qualification, les délais d'exécution seront aussi réduits. La relance permettra aussi aux entreprises qui ont déjà gagné un lot de marché de soumissionner à nouveau pour la construction du pont. Cela pourrait entraîner une baisse des coûts du fait que ces entreprises ont déjà du matériel sur place.

Sur la question de s'inspirer du modèle AGEROUTE, il faut dire qu'en ce moment la phase d'études est clôturée. Ensuite le modèle MCA est beaucoup plus exigeant. En outre, le MCA-Sénégal travaille en étroite collaboration avec l'AGEROUTE dans le cadre d'un Accord d'entité d'Exécution signé entre les deux structures et le PMU qui a été mis en place. Avec ce qui est entrain de se faire il y aura certainement un transfert de compétences au profit de l'AGEROUTE.

Le 23 septembre 2015, c'est la date de clôture du Compact. A partir de cette date, aucun dollar ne pourrait être payé sur les fonds du MCC. Les projets, quel que soit leur niveau d'avancement, sont transférés au Gouvernement. Bien avant, un volet de clôture des activités du Compact sera élaboré et soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance.

Le montant de la caution de soumission est de cent millions de francs CFA. Cet argent servira aux frais de passation de marché.

Après la clôture du Compact, les contrats seront transférés à des structures qui seront identifiées. En outre, les garanties de bonne exécution seront héritées par le Gouvernement ou les structures qu'il aura désignées. En tout état de cause, un plan de clôture sera adopté 18 mois avant la fin du Compact.

EL Mansour TALL : Je voudrais savoir pourquoi veut-on attendre de connaître le coût de la RN6 avant d'autoriser le démarrage des travaux de la RN2.

Tanya SOUTHERLAND : Cela s'explique d'abord par nos Directives. Dans le Compact, il est retenu deux projets : le projet de réhabilitation des routes et le projet irrigation. Une étude de rentabilité a été faite pour chaque projet. Le projet routier constitue une unité même s'il a deux composantes (RN2 et RN6). Même s'il n'y a pas de doute sur l'engagement du Gouvernement à prendre en charge les surcoûts éventuels, le MCC voudrait se faire une idée claire sur l'ensemble des coûts du projet routes avant d'avancer et cela sera fait d'ici mi-novembre.

En fait, l'ANO a été donné concernant la RN2 pour la tenue de négociations. Le MCC a seulement voulu retarder la signature du contrat afin d'harmoniser avec les informations concernant la RN6. En effet, bien qu'une étude de rentabilité économique ait été faite au moment de la formulation du projet, il faut continuer à s'assurer que les résultats de l'analyse qui a été faite au départ sont toujours d'actualité. L'étude de rentabilité économique est en cours, les discussions se poursuivent entre les équipes techniques. Au cas où les résultats ne seraient pas satisfaisants, cela ne voudrait pas dire que les travaux de la RN2 seraient automatiquement annulés. Des mesures alternatives seraient certainement envisagées. Mais il faut absolument avoir des informations précises pour avancer.

Mme Aïta Sarr SECK : Le DG a fait état de contraintes liées aux retards accusés dans l'approbation des retards d'évaluation. Le MCC n'est-il pas soumis à des délais ?

Amacodou DIOUF : Madame Tanya Southerland a été claire dans ce qu'elle a dit. Même, s'il y a différents lots de travaux, le projet routier est indivisible.

Mon problème, c'est qu'il n'y a pas encore une entreprise locale qui a gagné un lot. Mais, je n'ai pas de craintes par rapport aux coûts. Je pense qu'il faut plutôt aider la Direction Générale de MCA-Sénégal à obtenir une concession lui permettant de réduire les délais de passation de marchés. Globalement, je reste optimiste.

EL Mansour TALL : J'ai une opinion contraire à ce que viennent de dire Tanya et Amacodou DIOUF. S'il est vrai qu'il y a une unité du projet routes, il est aussi vrai qu'il y a division dans l'exécution. A mon avis, compte tenu de la spécificité du Compact et de la rigueur des délais et des autres conditions, il y a des mesures d'assouplissement qu'il faudrait envisager. Toutes les conditions de transparence et de procédures ont été satisfaites. Le Gouvernement a pris l'engagement de supporter les surcoûts éventuels. La confiance devrait nous être accordée. Il est de principe qu'un Gouvernement est toujours solvable. Il faut donc faire confiance à l'Etat qui est réputé solvable. En l'espèce, il s'agit d'une convention qui a été signée entre deux Etats dans le cadre du droit international. Le fait de dire qu'il faudrait attendre de connaître le coût d'un projet avant d'exécuter l'autre me paraît contestable. Si les conditions d'exécution des travaux sont réunies, il ne faudrait pas retarder ça davantage.

D.G. : Le délai d'approbation des rapports d'évaluation est de 5 jours. Mais, parfois il y a des vérifications des demandes d'éclaircissements et au niveau du Procurement Agent, il y a des *due diligences* à accomplir. Tout ça peut prendre du temps.

Tanya a évoqué l'analyse de rentabilité du projet qui a été faite avant, au moment de la formulation. Mais il n'a pas été dit que cette analyse allait être refaite en cours d'exécution du programme. Ceci est un véritable risque pour le projet car il est possible que l'on conclut que le projet ne paraît plus rentable et qu'il faudrait l'abandonner.

Notre problème, c'est qu'il y a un consultant de MCC qui, depuis le début du programme, s'évertuait à soutenir que la RN2 n'était pas à refaire parce que l'état de la route était bon. Nous avons de sérieux doutes sur les méthodes et la crédibilité de ce consultant. Déjà avant l'acceptation du projet, ce consultant avait toujours formulé des réserves sur les *due diligences* qui ont été accomplis. Il a passé tout son temps à chercher à remettre en cause le projet sur la RN2. C'est ainsi qu'il avait posé le problème de la pertinence de l'utilisation de la latérite ciment en couche de base dans la construction des routes. Cela a suscité beaucoup de discussions qui nous ont fait perdre beaucoup de temps. Il nous a fallu organiser un atelier scientifique sur le sujet pour convaincre le MCC sur le manque de pertinence de la thèse du consultant.

Amacodou DIOUF : La contractualisation a été faite sur la base de projets bien identifiés. Le MCC doit garantir que nous ne sortons pas de la ligne directrice de la convention. Une partie ne peut se permettre de faire prévaloir sa position scientifique. L'analyse de la rentabilité doit s'inscrire dans un processus de suivi des activités du projet, s'il s'agit d'un exercice de suivi des indicateurs, il n'y a pas de problèmes. Mais si cela doit aboutir à une remise en cause de la réalisation du projet, là nous marquons notre désaccord.

Tanya SOUTHERLAND : J'avais déjà dit que les projets étaient indivisibles, mais malgré cela le MCC avait donné son accord pour le démarrage des travaux de construction des Ponts. Cela prouve que nous sommes aussi impatients d'avoir des résultats tangibles. Le MCC a accepté de donner le feu vert pour les ponts de Kolda et de Ndioum ainsi que la Cuvette de Ngallenka parce que leurs coûts sont moins importants. Cependant, concernant les autres lots, il y a des risques de surcoût. Nous avons de réelles inquiétudes sur ce que sera le coût du lot 1 de la RN6.

Si le Conseil de Surveillance le souhaite, il pourrait prendre sur ce sujet une résolution qui sera soumise à Washington. Mais il n'est pas garanti que cela donne le résultat escompté. Nous ferons de notre mieux pour que les termes du Compact soient respectés avec l'exécution de tous les projets, mais il faut aussi respecter les directives du MCC. En tout état de cause, il faudrait bien retenir qu'il n'est pas exclu que le MCC décide qu'un projet ne sera plus réalisé parce que sa rentabilité a baissé.

D.G. : Je voudrais faire savoir aux membres du Conseil, qu'au niveau de la Direction Générale, nous avons atteint nos limites. Nous avons fait tout ce qui était de notre possibilité pour que les travaux démarrent dans les meilleurs délais.

Lorsque nous avons rencontré Monsieur le Premier ministre, il nous avait posé la question de savoir qu'est qui pourrait créer un obstacle au démarrage des travaux. Nous lui avons répondu que c'était le problème des surcoûts éventuels. Suite à cela, un *Implementation Letter* a été signé pour régler ce problème qui n'est pas si évident. En effet, dans la zone de Casamance, il y a des entreprises qui y travaillent avec des coûts bien inférieurs que ceux planifiés par le MCA-Sénégal.

Les exigences non prévues au départ au moment de la formulation nous créent de véritables soucis. Jusqu'à présent, le Gouvernement a respecté tous ses engagements financiers. Je ne comprends pas alors ce qui fait douter sur notre capacité à respecter nos engagements. Chaque jour perdu fait peser sur le projet davantage de risque.

Mme Abibatou NDIAYE : Nous sommes aussi là, en tant que membre de la Société civile, pour défendre les intérêts des populations. Celles-ci fondent de grands espoirs sur les projets du MCA. Nous avons vu sur le site du pont de Ndioum à quel point les populations souffrent. Le Gouvernement a pris des engagements très clairs sur la réhabilitation de la RN2. Maintenant que nous sommes entrés dans la phase de mise en œuvre, il faut éviter de retarder le démarrage des travaux. Cela créerait une grosse déception au niveau des populations. Je suis dans le projet depuis la formulation. Evitons de nous créer de nouvelles contraintes.

Amacodou DIOUF : Est-ce qu'il est possible de remettre en cause l'exécution d'un projet dans le cadre des procédures de décaissement ? Il y a des éléments que nous ne comprenons pas assez bien. Je demande à ce que le Directeur Général nous fasse une note détaillée sur la question. Nous devrions tenir une réunion extraordinaire pour délibérer sur cette question.

D.G. : C'est une suggestion qui mérite d'être retenue.

Etienne TURPIN : Je suis d'accord avec la proposition de M. DIOUF. Compte tenu de la sensibilité de la question, il est important qu'il ait une réunion extraordinaire.

EL Mansour TALL : Nous allons prendre aujourd'hui une résolution et décider dès à présent de convoquer une réunion extraordinaire pour statuer sur le sujet.

Le Conseil a exprimé ses vives préoccupations et inquiétudes suite à la décision de MCC qui a pour conséquence immédiate de retarder davantage le démarrage des travaux et de mettre en péril le projet de réhabilitation de la Route nationale n° 2 (RN2), ce qui est contraire à l'esprit et à la lettre du Compact, document à valeur de traité international.

Le Conseil décide de convoquer une réunion d'urgence, le mercredi 31 octobre 2012, pour statuer ce que de droit sur cette question.

2. Présentation et approbation de contrats amendés et à signer au prochain trimestre et qui requièrent l'approbation du Conseil

M. le Directeur Général a présenté la liste des contrats qui, en application du "*MCC PPG Material Interim Amendment Notice May 2 2011*", doivent faire l'objet d'une approbation par le Conseil de Surveillance.

Il s'agit d'abord du Contrat pour les travaux de construction du Pont de Ndioum et ses bretelles d'accès. Le marché a été attribué à l'entreprise Engenharia S.A. pour le prix de 6 827 151 454,50. Ce montant dépasse de plus de 10% ce qui a été mentionné dans le PPM.

Il s'agit ensuite du Contrat pour la supervision des travaux de réhabilitation de la RN2 et des travaux de construction du Pont de Ndioum. Au départ, les prestations avaient été prévues dans le contrat du Bureau CIRA. Ce contrat a été résilié. De nouvelles prestations portant notamment sur les nouvelles exigences en matière d'hygiène, de santé et de sécurité et sur l'environnement ont été ajoutées. Le marché a été attribué au Groupement SGS Sénégal S.A. et SGS Czech Republic s.r.o au prix de 1 580 232 000 francs CFA.

Le Conseil a approuvé, à l'unanimité des Membres présents et représentés les deux contrats

3. Présentation du Plan de passation des marchés pour la période octobre 2012 à mars 2013

D.G. : Le plan ne contient presque plus de marchés de travaux. Les marchés programmés concernent essentiellement des acquisitions au profit du PMU-SAED et PMU-ANSD et des services de consultants. Il s'agit en effet de renforcer les capacités des PMUs. Deux consultants individuels pour les services Qualité et deux autres pour les services de Géomètre pour les PAR du projet Route et pour le Delta seront sélectionnés. Il en est de même pour des entreprises en vue de la reconstruction des structures touchées par l'emprise de la bretelle d'accès du Pont de Ndioum. Une entreprise sera sélectionnée pour la viabilisation des sites de réinstallation des PAP du Pont de Kolda ainsi qu'une firme pour la mise en œuvre du PAR RN6. Il est également prévu la sélection d'un Consultant pour la revue à mi-parcours, d'un cabinet pour l'Etude Revue Qualité des Données, d'une formation en Suivi-Évaluation pour les équipes de MCA-Sénégal et les PMUs et d'un cabinet d'Audit pour les exercices 2012,2013 et 2014. Enfin, il sera procédé à l'impression du rapport annuel et à la production, édition et diffusion de divers supports de communication.

Par ailleurs, le marché pour la construction du pont de Kolda sera relancé. A cette fin, il est inscrit au PPM.

Amacodou DIOUF : Je voudrais réagir par rapport à la question du Suivi-Evaluation. Ma question est de savoir si le modèle de Suivi-Evaluation utilisé par le MCA-Sénégal s'inspire du modèle du MCC. Je pense que si le MCA-Sénégal n'utilise pas les mêmes indicateurs que le MCC, cela pourrait être source de conflits.

EL Mansour TALL : Les études d'impacts sont importantes certes, mais je relève qu'il y a trop de frais liés aux services de consultants. Est-ce que les consultants sélectionnés font des interventions ponctuelles et sont payés à la tâche ou est ce qu'ils sont liés à MCA-Sénégal ?

D.G. : Le MCC a un nombre d'indicateurs communs liés à chaque projet et fondés sur l'approche axée sur les résultats. Les MCA utilisent forcément ces indicateurs communs. Mais ils peuvent y ajouter d'autres indicateurs pour leur propre gouverne. Certains indicateurs doivent être évalués avant le démarrage des travaux. Par la suite, on fait le suivi de l'évolution de ces indicateurs.

En ce qui concerne les consultants, il s'agit de prestataires qui ne seront mobilisés qu'à la demande. Ils seront payés à la tâche après ordre de service. Il s'agit donc de contrats au temps passé.

Le Conseil a approuvé, à l'unanimité des Membres présents et représentés, le Plan de Passation des marchés couvrant la période octobre 2012 à mars 2013.

4. Informations sur les prochaines étapes, Questions diverses, Agenda de la prochaine réunion du Conseil de Surveillance

Le Directeur Général a informé les membres du Conseil des préparatifs de la cérémonie de lancement des travaux de construction du pont de Ndioum et de ses bretelles d'accès et les travaux d'aménagement de la Cuvette de Ngallenka. Monsieur le Premier ministre et les ministres concernés seront saisis en vue de leur présence à la cérémonie. Les membres du Conseil de Surveillance disponibles sont priés d'honorer de leur présence la manifestation. Durant cette période, il y a des chances que le président du MCC séjourne au Sénégal. Si cela se réalise, il pourrait participer à la cérémonie.

La réunion extraordinaire du Conseil de Surveillance est convoquée pour le mercredi 31 octobre 2012.

III. Fin DE LA REUNION:

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a levé la séance à 18 heures 10 mns.

Elaboré par:

Nom: Ibrahima DIA

Secrétaire de séance

Approuvé par:

Nom: El Hadj Mansour TALL

Assurant l'intérim du Président du Conseil de Surveillance

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

Conseil de Surveillance du MCA-Sénégal

Réunion Ordinaire

Le mardi 19 février 2013

à 9h 30

Siège de MCA-Sénégal, Dakar, Sénégal

Cette présente convocation est relative à la treizième réunion du Conseil de Surveillance ("Conseil") du Millennium Challenge Account – Sénégal (« MCA-Sénégal ») qui se déroulera le mardi 19 février 2013 au siège du MCA-Sénégal, Dakar. Cette rencontre se tient dans le contexte de la mise en œuvre du Millennium Challenge Compact (ci-après, le « Compact ») signé 16 septembre 2009 entre l'Etat du Sénégal (ci-après, « l'Etat ») agissant par son gouvernement (ci-après, le « Gouvernement ») et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, agissant à travers le Millennium Challenge Corporation (ci-après, « MCC »).

I. INFORMATION SUR LE LIEU DE LA REUNION

- La quatorzième réunion du Conseil se tiendra à l'adresse suivante: MCA – Sénégal 6, Route de Ngor (Salle de Réunion) Tél. +221 33 869 16 65
- La participation par téléconférence se fera selon les modalités suivantes : (non applicable à cette réunion)

II. ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour (09h 30 -09h 45) ;
2. Adoption des PV de la treizième réunion et de la réunion extraordinaire (09h 45 - 10h 30) ;
3. Etat d'avancement des activités et situation des contrats en cours (10h 30 – 11h 00) ;

PAUSE CAFE (11H 00 -11H 30)

4. Approbation de l'Avenant au Contrat du Groupement Louis Berger/AGEIM pour la supervision des travaux de la RN6 et Confirmation de l'autorisation du Conseil à signer le Contrat LTS 2 pour la mise en œuvre de la Sécurisation foncière (11h 30 – 12h 00) ;
5. Ajustement au coût de la vie des salaires du personnel au titre de l'année 2013 (12h00 - 12h15)
6. Informations sur les prochaines étapes, Questions diverses, Agenda de la prochaine réunion de Conseil du Surveillance (12h 15 -12h 30) ;
7. Clôture de la réunion (12h 30)

Les membres du Conseil ayant un droit de vote doivent informer le Président du Conseil de leur absence de la réunion et désigner un mandataire. Le membre qui a mandat de représenter un membre absent doit être muni d'une autorisation écrite attestant des pouvoirs de représentation de ce membre et de sa capacité à prendre part au vote.

Veillez accuser réception de la convocation à la réunion en remplissant et en signant la fiche ci-dessous attachée et en la retournant main à main, par fax ou par email à l'adresse du Président du Conseil de Surveillance, indiquée ci-dessous.



Nom: Alioune Papa NDAO

Titre: Président du Conseil de Surveillance

Adresse : Primature

Building Administratif 9^{ème} étage

Tel : 33 822 25 39

E-mail : apndao@gmail .com

Annexes:

1. Projet de PV de la treizième réunion
2. Projet de PV de la réunion extraordinaire
3. Rapport état d'avancement des activités
4. Projet d'Avenant L. B. / AGEIM

**Accusé de réception de l'ordre du jour et de l'agenda
de la quatorzième réunion du Conseil de Surveillance de
MCA-Sénégal**

DATE D'EXPEDITION:

DATE DE RECEPTION :

LIEU :

HEURE :

**SVP remplir et retourner la fiche dès que possible
au Président du Conseil de Surveillance.**

J'accuse réception de la présente convocation à la quatorzième réunion du Conseil de Surveillance du
MCA/Sénégal :

Nom:

Date:

Je participerai à la réunion:

_____ Oui _____ Non

En personne

_____ Oui _____ Non

Par téléconférence

_____ Oui _____ Non

Par mon représentant, nommé: